

CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 20 mars 2017

COMPTE-RENDU

Le vingt mars deux mil dix-sept, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel JARRASSIER, Maire.

Etaient présents : M. JARRASSIER Michel – Mme BOMPAS Marie-Hélène – M. RENAUD Serge – Mme LOUIS-DUPONT Brigitte – M. IRIBARREN Jean-François – Mme ARLOT Monique – MM. CHASTANET Vincent – ROUSSEL Pascal – Mme PERRY Corinne (arrivée à 20h05) – M. BUISSET Jérôme – Mme DELURET Nathalie – M. POUTHIER Alain – Mme DUMONTIER Dominique – M. LEPERCQ Olivier.

Etait absente et excusée : Mme LOUAIL Céline

Mme Nathalie DELURET a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT).

■ Lecture du PV de la réunion du Conseil Municipal du 13 février 2017

Le procès-verbal du 13 février 2017 est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 20h00.

1 – SOREGIES : Contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA

SOREGIES propose de signer un contrat de fourniture d'électricité à prix de marché « SOREGIES IDEA ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou sa 1^{ère} adjointe, à signer le nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA .

2 – Création d'un budget annexe « Médiathèque »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

- **DÉCIDE** la création d'un budget annexe "Médiathèque", soumis à l'instruction budgétaire M14, et non soumis à la TVA. Ce budget retracera l'ensemble des dépenses et des recettes de l'activité.

3 – SCAG de la CLOUÈRE : FINANCEMENT DE L'EXTENSION DU RÉSEAU PUBLIC D'ÉLECTRICITÉ POUR LES RÉSERVES D'EAU

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la réalisation du projet de 3 retenues de substitution nécessite une extension du réseau public d'électricité pour les montants suivants :

- Brandes du Roi	:	138 000 €
- Carte de Bagné	:	14 000 €
- Les Chagneroux (Artron)	:	41 000 €

En application des dispositions de l'article L 332-8 du Code de l'Urbanisme, tout ou partie du montant de ces travaux peut être imputé au demandeur.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la part à exiger du demandeur sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

- **DÉCIDE** que la **totalité du montant des travaux** d'extension du réseau public d'électricité **sera imputée au demandeur.**

4 - PROM'HAIES : Inventaire participatif des haies champêtres de bord de voirie communale

Monsieur le Maire rappelle qu'un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) est en cours d'élaboration.

L'article L.121-1 du code de l'Urbanisme prévoit que les documents d'urbanisme « déterminent les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable, [...] la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels [...].

L'élaboration du PLUI constitue donc une opportunité pour améliorer la connaissance du bocage et un moyen d'en assurer la préservation tout en permettant des possibilités d'évolution.

PROM'Haies propose de réaliser cet inventaire.

Coût de la prestation : 4 950.00 € TTC.

Afin de travailler au mieux sur le PLUI, une commission "PLUI" est constituée :

- Marie-Hélène BOMPAS
- Brigitte LOUIS-DUPONT
- Vincent CHASTANET
- Pascal ROUSSEL
- Alain POUTHIER
- Dominique DUMONTIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

- **ACCEPTÉ** la proposition de PROM'HAIES.

Séance levée à : 21h30.